

Miscellanea

Saint Augustin et son influence dans le domaine de la liturgie

Quoiqu'il soit assez difficile, voire téméraire, d'interroger le passé, partant de catégories modernes, une étude des sources peut nous instruire quant aux problèmes de l'évolution liturgique en général et l'influence de certains grands du passé dans le domaine de la liturgie. Margriet Vos (Aspirante du Fonds National de la Recherche Scientifique) traite ces problèmes dans son article *A la recherche de normes pour les textes liturgiques de la messe (Ve-VII^e siècles)* dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. LXIX, 1974, pp. 5-37. Elle étudie le glissement de la liberté quasi totale dans le domaine de la liturgie, comme en témoigne S. Hippolyte (vers 235) dans sa *Traditio Apostolica*, vers la réglementation des textes des prières.

Dans une première partie (*I. Les conciles*) l'auteur traite les données fournies par les conciles locaux de l'Afrique et leur influence dans les collections espagnoles, les rapports entre Rome et quelques autres centres ecclésiastiques, la situation en Gaule et en Angleterre, les prescriptions des conciles espagnols, etc... Ce qui nous intéresse surtout c'est l'attitude de S. Augustin « in liturgicis » et spécialement en matière eucharistique. L'auteur mentionne le canon XXI (XXIII) du concile d'Hippone de 393 : «... quicumque sibi preces aliunde describit non eis utatur, nisi prius eas cum instructoribus fratribus contulerit ». Ce devoir, de soumettre les prières à l'approbation de confrères plus compétents, est cité plus tard dans d'autres canons de l'Église africaine. Quels étaient les motifs d'une telle déclaration ? Pourquoi, plus tard, l'approbation par des confrères plus compétents ne suffit-elle plus, mais doit-elle être accompagnée d'une approbation en synode ? Cette dernière mesure visait sans doute surtout à extirper des textes liturgiques tout ce qui pouvait être *contra fidem* !

Dans sa deuxième partie (*II. Les évêques*) l'auteur étudie l'apport de S. Augustin, de Césaire d'Arles, de Gennade de Marseille, d'Isidore de Séville et l'influence de la papauté sur la fixation des prières de la messe. Certains indices permettent d'attribuer à S. Augustin un rôle

de premier plan dans cette évolution. Voici l'opinion de M. Vos dans son article à la page 25 et suivantes : « L'ancien rhéteur, rompu aux traditions littéraires classiques, avait été rebuté, dès avant sa conversion, par la langue et le style décevants des traductions latines de l'Écriture sainte. Il dut être exacerbé par le manque de formation du clergé; on en trouve encore un écho dans ses conseils aux catéchumènes plus instruits, auxquels il demande de ne pas se moquer des évêques et des ministres, invoquant Dieu avec des barbarismes et solécismes, sans même comprendre les mots qu'ils prononcent, ou en coupant les phrases en dépit du bon sens ... Leur incompétence et leur naïveté ne leur permettaient pas de déceler les textes qu'il valait mieux écarter ».

Néanmoins S. Augustin lui-même improvisait régulièrement, tâche facile pour un rhéteur expérimenté. On peut dire que sa réaction contre une improvisation libre s'explique par ses propres qualités d'homme érudit et lettré et de rhéteur. La rédaction de textes de prières et de livres de prières a été l'œuvre quasi exclusive d'évêques lettrés, sans qu'il y ait eu une tendance générale à uniformiser la liturgie pour toutes les églises latines. Une codification plus stricte et générale dans les siècles suivants peut se comprendre d'abord par la nécessité de parer à la formation déficiente du clergé et, d'autre part, par le souci des pouvoirs civils de couronner l'unité de leurs jeunes principautés par une certaine uniformité liturgique.

C. L. CAALS, O. Praem.

Over de functie der scriptoria

Prof. Dr. Ludo Milis schreef een belangrijk artikel, getiteld : *Charisma en administratie. Peiling naar de levensvatbaarheid van nieuwe religieuze orden aan de hand van de oorkondenleer (Als voorbeeld : de reguliere kanunniken van Arrouaise, 1097-1147)*, in *Archief- en bibliotheekwezen in België*, 1975, XLVI, afl. 1-2, blz. 50-69; afl. 3-4, blz. 549-566. Hierin onderzoekt de auteur een zestigtal oorkonden uit de beginperiode van Arrouaise, gegroepeerd per kanselarij of scriptorium; een zeer nuttige studie, die hoognodig ook voor Prémontré dient te worden ondernomen. In zijn inleiding tracht de schrijver vanuit dit onderzoek door te stoten tot meer algemene besluiten. Naast belangwekkende vaststellingen zoals het gebruik van de abtstitel (vanaf